

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 456 116 688 €
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
SIREN 378 537 690 - RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 9 heures, les actionnaires de la société BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 5-7 rue de Monttessuy à Paris 7^{ème} et par vidéoconférence, sur convocation du Conseil d'Administration, par lettre qui leur a été adressée le 15 juin 2026.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, des statuts actuels de la Société, et du projet de statuts modifiés figurant en Annexe 1 du présent procès-verbal, décide de procéder à une refonte globale des statuts de la Société afin notamment :

- de prévoir la possibilité de réunir les assemblées générales un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective,
- de rafraichir les statuts et de les mettre à jour au regard de l'évolution des dispositions réglementaires,

et, en conséquence, d'adopter article par article, puis dans leur ensemble, les statuts modifiés de la Société tels qu'ils figurent en Annexe 1 des présentes, ces nouveaux statuts devant prendre effet à compter de l'adoption de la présente décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi, et plus généralement pour accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 15 juillet 2026



Eric Aveillan – Directeur Général